



Administration fiscale, Experts-comptables & Notaires expliquent la Loi de Finances 2011 aux chefs d'entreprise

Que réserve la Loi de Finances 2011 aux chefs d'entreprise ? Les Notaires et les Experts-comptables héraultais ont invité la direction départementale des Finances publiques à présenter les contours des futures mutations fiscales que le législateur aura à confirmer, infirmer, voire amender. Une certitude : un tour de vis fiscal supplémentaire s'invitera au menu du Parlement (et des chefs d'entreprise).

Jeudi 24 février / Quelles seront les incidences de la loi de finances 2011 sur la vie de l'entreprise et de ses acteurs ? C'est tout l'objet de la présentation organisée par la Chambre des Notaires de l'Hérault et l'Ordre des Experts-comptables de Montpellier, la semaine dernière, dans les locaux de l'ESMA à Montpellier. Près d'une centaine de professionnels avaient répondu à l'invitation. En présence de M^e BORIES président des notaires héraultais, Catherine DUMONT présidente régionale des experts-comptables, Nadine CHAUVIERE, directrice régionale des Finances publiques et Pierre LAFONT représentant l'ordre des avocats du Barreau de Montpellier..., les intervenants ont - *non sans humour* - su rendre accessible

cette relecture des réformes fiscales en cours. M^e Emmanuel DOSSA pour les notaires, Jean-Claude ROQUES, directeur départemental des Finances publiques et commissaire du Gouvernement, et Philippe SAUVEPLANE vice-président de l'ordre régional des experts-comptables (*notre photo de g. à dr.*), ont analysé entre autres, l'impact des nouvelles contributions économiques territoriales et leurs modalités d'exécution, les nouvelles mesures concernant l'imposition des revenus, la TVA dans les ventes immobilières, les modifications attendues concernant le Crédit Impôt Recherche (CIR) ou la disparition de l'exonération de la classe NI pour les (gros) véhicules d'entreprise. Jean-Claude ROQUES

a longuement commenté la révision des valeurs locatives des locaux professionnels qui servira de base aux futurs impôts locaux. Il a rappelé que le département de l'Hérault faisait partie des cinq départements à mener une expérimentation préparatoire pour la mise en œuvre à grande échelle de cette révision (*Lire à ce sujet l'HJE du 10 février 2011, page 9*). Au final, une soirée d'information bien utile pour appréhender les futures incidences sur la fiscalité de la Loi de Finances 2011, selon un mode de présentation tripartite qui a permis de croiser les avis des conseillers spécialisés et la vision, toujours aussi pragmatique, des services de l'Etat.

Daniel CROCI

Dédoublage de l'A9 Les acteurs économiques se mobilisent pour renforcer la faisabilité du projet

Attention fenêtre de tir réduite : la décision de la réalisation du dédoublement de l'A9 à Montpellier devrait être prise d'ici un mois et demi par l'Etat. Jugé d'une importance capitale pour donner une nouvelle logique à la traversée de la ville et de son agglomération, ce projet a été solennellement appelé de tous les vœux et à la majorité des acteurs économiques locaux. Un véritable consensus destiné à attirer l'attention des pouvoirs publics.

Vendredi 25 février / Jean-Michel BUESA président de la fédération des Travaux Publics Languedoc-Roussillon, Patrick CECCOTTI président de la FFB34, Gabrielle DELONCLE, présidente de la CCIT de Montpellier, André DELJARRY président du Medef Montpellier, Bernard CABIRON président héraultais de la CGPME et... Jean-Pierre MOURE le patron de l'agglomération de Montpellier, ont lancé un signal fort, en tenant une conférence de presse commune, destinée à sensibiliser les pouvoirs publics à l'urgence vitale de lancer le dédouble-

ment de l'A9. Le sud de l'agglomération montpelliéraine concentre en effet de nombreux enjeux : densification urbaine raisonnée, accès au littoral, accès à l'aéroport, nouvelles ligne et gare TGV, Trains Express Régionaux, nouveaux transports urbains (*nouvelle ligne de tram.*), nouveau boulevard urbain sud, A9... incluant la future Ecocité labellisée dernièrement par l'Etat. " *La congestion actuelle, avec les embouteillages jouxtant le trafic de transit, représente un risque important pour la sécurité des véhicules de nos entreprises et nos salariés, et il génère un ren-*

chérissement important des coûts des travaux (temps de travail perdu, ruptures d'approvisionnement.) " a rappelé Patrick CECCOTTI. " *Doit-on attendre un accident grave pour réagir ?* " a commenté Jean-Michel BUESA, précisant qu'il faudra à minima 2 à 3 ans de préparation et 3 ans de travaux. L'autre enjeu est économique et social : ce chantier devrait générer 1 500 emplois par an sur trois ans. 1 500 emplois, c'est 15 % de l'effectif salarié régional du secteur des travaux publics. (DC)



Photo FRTP LR